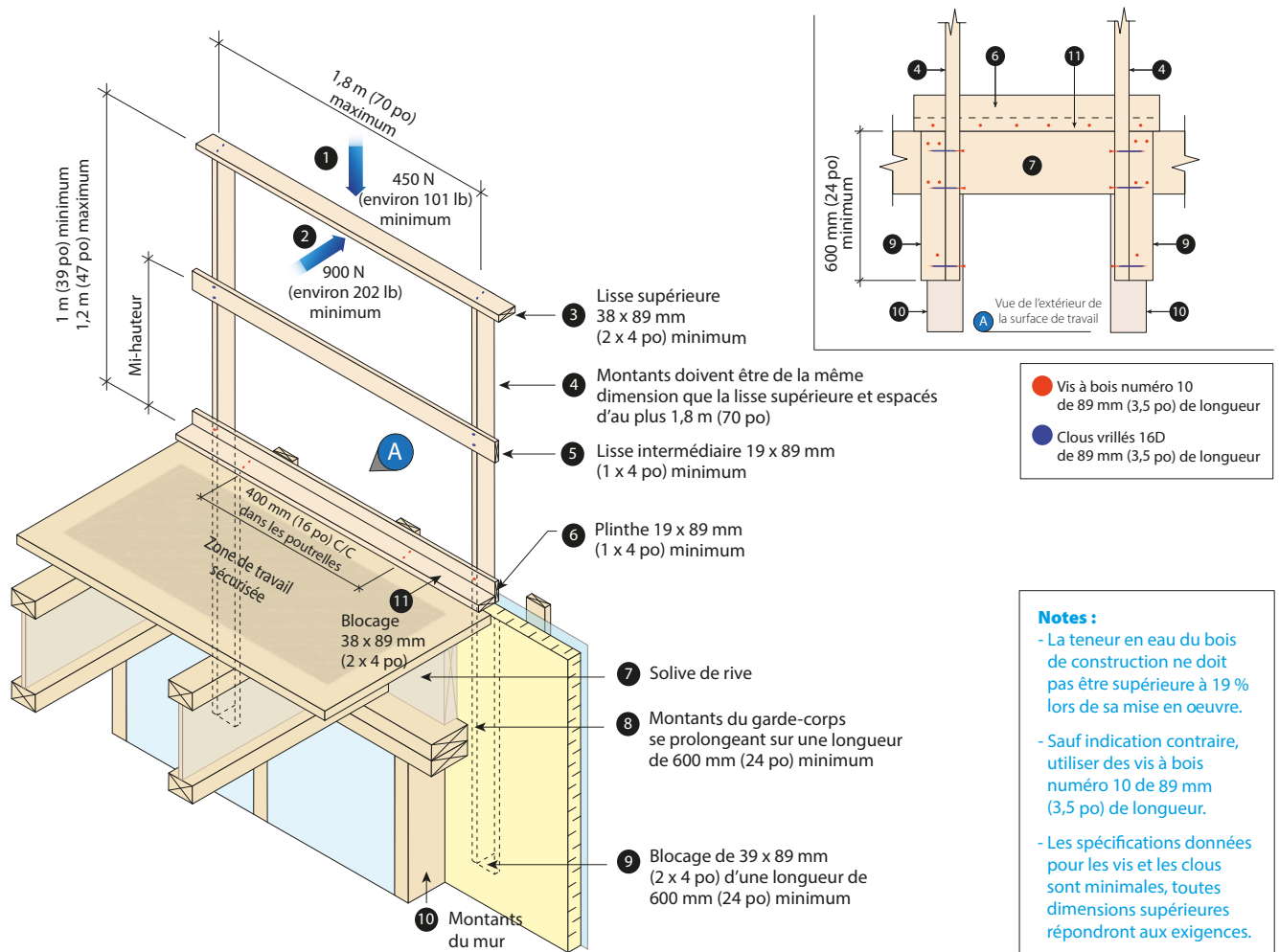
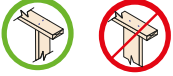


## GARDE-CORPS CHANTIER FIXÉ À LA STRUCTURE



### Référence au Code de sécurité pour les travaux de construction (2022). Section 3.8. Garde-corps, articles 3.8.2. Résistance et 3.8.3. Construction.

- 1 Le garde-corps doit être conçu pour résister à une force verticale de 450 N (environ 101 lb) appliquée à n'importe quel point de la lisse supérieure.
- 2 Le garde-corps doit être conçu pour résister à une force horizontale concentrée de 900 N (environ 202 lb) appliquée à n'importe quel point de la lisse supérieure.
- 3 La lisse supérieure doit être fixée aux montants à l'aide de 2 clous vrillés 16D d'une longueur de 89 mm (3,5 po).
- 4 La largeur des montants doit être positionnée dans l'axe de la largeur de la lisse supérieure. 
- 5 La lisse intermédiaire doit être fixée à mi-hauteur à l'intérieur des montants à l'aide de 2 clous vrillés 16D d'une longueur de 89 mm (3,5 po).
- 6 La plinthe doit être fixée à l'intérieur des montants à l'aide de 2 vis à bois numéro 10 d'une longueur de 89 mm (3,5 po).
- 8 Les montants du garde-corps doivent être fixés aux blocages 9 à l'aide de 3 vis à bois numéro 10 d'une longueur de 89 mm (3,5 po). Voir vue A.
- 9 Les blocages **doivent être fixés à la solive de rive 7** à l'aide de 4 vis à bois numéro 10 **et dans les montants du mur 10** à l'aide de vis à bois numéro 10. Dans les deux cas, les vis doivent pénétrer dans la solive de rive ou dans les montants d'au moins 89 mm (3,5 po). Voir vue A.
- 11 Le blocage au niveau du plancher **doit être fixé aux poutrelles de plancher** à l'aide de 2 vis à bois numéro 10 d'une longueur de 89 mm (3,5 po) suivant un espacement de 400 mm (16 po).